

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Boën-sur-Lignon, du 20 février 2023 à 9h au 23 mars 2023 à 12h inclus, soit pendant 32 jours consécutifs. La personne responsable de ce projet est M. le Président de Loire Forez agglomération, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr.

Monsieur Roger VERNET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Pendant la durée de l'enquête, en version dématérialisée, les pièces du dossier seront consultables et un registre numérique sera tenu à disposition du public pour formuler ses observations et propositions, sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4388>.

Elles pourront également être consultées sur un poste informatique mis à disposition du public à l'Hôtel d'agglomération de Loire Forez, pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, aux jours et horaires d'ouverture en vigueur.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail : planification@loireforez.fr, en précisant bien « enquête publique modification n°1 du PLU de Boën-sur-Lignon » et le nom du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible, durant toute l'enquête, via le lien vers le site de registre dématérialisé, sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr>.

De même, pendant la durée de l'enquête, en version matérielle, les pièces du dossier, délibérations, projet de modification n°1 du PLU, avis des personnes publiques associées, et un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et parafés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Boën-sur-Lignon et à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez aux jours et heures d'ouverture en vigueur :

- Mairie de Boën-sur-Lignon (4, place de l'hôtel de ville, 42130 BOËN-SUR-LIGNON)
 - Lundi : 8h30 – 12h30 ;
 - Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30.
- Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)
 - Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;
 - Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions, sur les registres ouverts à cet effet.

La mairie de Boën-sur-Lignon est désignée siège de l'enquête publique. Toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre de l'enquête.

Au cours de l'enquête, le commissaire enquêteur tiendra des permanences, en mairie de Boën-sur-Lignon, pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 20 février 2023 de 9h à 12h ;
- Le mardi 28 février 2023 de 14h à 17h ;
- Le samedi 11 mars 2023 de 9h à 12h ;
- Le jeudi 23 mars 2023 de 9h à 12h.

Pour être recevables, toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 23 mars 2023 à 12h00. Les personnes qui déposeront des observations au format papier (registres d'enquête ou courriers) sont informées que leurs observations seront publiées sur le registre numérique.

En raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19, l'application des gestes barrières sera demandée (utilisation de gel hydroalcoolique, port du masque, respect des distances de sécurité, etc.). Un recours prioritaire à la consultation et au dépôt électroniques des observations sur le registre dématérialisé d'enquête publique sera demandé.

Le projet de modification n°1 du PLU a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe). Par décision n°2021-ARA-KKU-2240 du 20 juillet 2021, la MRAe a déclaré que la modification n°1 du PLU de Boën-sur-Lignon était soumise à évaluation environnementale.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de Boën-sur-Lignon. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification n°1 du PLU en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Boën-sur-Lignon, à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4388>.

le vice-président en charge de la planification, l'urbanisme et le plan local d'urbanisme intercommunal

Pour le Président,
par délégation


Patrick LEDIEU